



# Sur Greta Thunberg et l'autisme

[ Claude Wacjman<sup>[1]</sup>

## Résumé

Ce travail montre comment les représentations sociales à propos de l'autisme se répandent et gagnent peu à peu de nombreuses strates dans la société. Il s'agit ici de considérer l'influence de l'écologie sur des aspects de la politique internationale portée par la voix d'une lycéenne suédoise auto-proclamée autiste, suivant des mécanismes complexes intra ou extra familiaux faisant penser à des phénomènes d'écriture automatique, tels que nous les avons connus par le passé. Opposée à toute manœuvre favorisant le réchauffement climatique, elle intervient dans différentes instances politiques. C'est un super pouvoir dû à son autisme qui la motive.

## Mots clés

Auto-proclamation de l'autisme ; écologie ; Greta Thunberg ; politique ; réchauffement climatique ; super pouvoir de l'autisme.

## Summary

This work shows how social representations about autism are spreading and gradually gaining many strata in society. The aim here is to consider the influence of ecology on aspects of international politics carried by the voice of a self-proclaimed autistic Swedish high school student, following complex intra- or extra-family mechanisms that make one think of phenomena of automatic writing, as we have known them in the past. Opposed to any maneuver favoring global warming, it intervenes in different political bodies. It's a super power due to her autism that motivates her.

## Key words

Ecology ; global warming ; Greta Thunberg ; politics ; self-proclamation of autism ; super power of autism.

Une lycéenne suédoise âgée de seize ans défraie l'actualité durant l'été 2019. Elle milite en faveur des politiques écologistes pour sauver la planète de sa disparition du fait du réchauffement climatique. Pour ce faire elle réussit à s'inviter dans les instances politiques de pays européens ; en France elle s'adresse à un groupe de députés à l'Assemblée nationale, après avoir pris la parole à Katowice (COP 24) et à Davos (Forum économique mondial). Greta Thunberg est rapidement qualifiée d'autiste, à partir de l'observation de ses comportements en public, qualification qu'elle reprend elle-même à son compte. La presse se fait l'écho de ces manifestations.

[1] Psychologue, Directeur de recherches associé, Université Paris Diderot, Université Sorbonne Paris CIT2, CRPMS. [claude.wacjman@wanadoo.fr](mailto:claude.wacjman@wanadoo.fr)



Le site francetvinfo reprend l'essentiel des informations et des critiques faites à la jeune fille ainsi médiatisée<sup>[2]</sup>. Des députés français la trouvent trop jeune et déprécient sa féminité. Sa place est décidément à l'école. Elle serait « instrumentalisée par les ayatollahs écolo-catastrophistes qui veulent imposer aux jeunes une réduction massive de leurs libertés », dit le chirurgien Laurent Alexandre, connu dans les milieux technologiques. Un autre personnage est accusé de *greenwashing* pour établir sa renommée à ce sujet. Le magazine *Causeur* l'accuse d'être « programmée pour des speeches apocalyptiques ». Des scientifiques français appuient la démarche de Greta Thunberg, alors que des experts climatiques justifient ou invalident sa démarche. Un phénomène de rumeur s'instaure lorsqu'elle est accusée de ne pas être en accord avec ses paroles lorsqu'elle agit : disant ne pas utiliser l'avion, elle est accusée de le faire, car utiliser des liaisons ferroviaires durant trente-deux heures n'est pas imaginable. Elle est accusée de gagner de l'argent par la vente de son livre. Enfin, ses proches sont accusés d'utiliser son autisme. « Sur Facebook, elle explique que c'est justement ce trouble neurodéveloppemental, un "super-pouvoir", qui l'a poussée à s'engager. [...] "Elle est à l'évidence très intelligente. Elle sait ce qu'elle fait", défend Danièle Langloys, présidente de l'association Autisme France. [...] La "différence" de Greta Thunberg peut même être à l'origine de sa force, d'après Danièle Langloys. "C'est une caractéristique de certaines personnes autistes" » commente-t-elle. Le site Atlantico/fr interroge Drieu Godefridi à propos de l'écologie<sup>[3]</sup> de la jeune fille. Il confirme qu'elle est « exhibée par ses parents et un certain nombre d'ONG environnementalistes ». Il dénonce à ce propos « un abus de faiblesse qui relève du droit pénal ». Puis il analyse « la très grande confusion intellectuelle. On fait passer pour scientifique un discours qui est purement politique. [...] Greta] est un pur instrument dans les mains de ses parents et des ONG avec lesquelles ils travaillent. [...] On a passé sous silence le fait que la mère a publié un livre dans lequel elle mentionnait que nombre d'auteurs principales s'appelaient Greta. Les médias scandinaves l'ont pris à partie et l'ont obligé à admettre que Greta n'avait pas écrit une phrase du livre en question dont la mère était l'auteur » (*sic*)<sup>[4]</sup>. L'histoire de l'autisme est jalonnée par l'ingérence des mères dans les troubles de leur enfant. L'écriture est souvent évoquée, transmise par la pensée de l'enfant à celle de sa mère, réalisée automatiquement sans qu'aucune preuve n'évoque une quelconque maîtrise de cet outil. On se souvient de ce jeune homme qui « dictait » à sa mère un texte qu'elle tapait à la machine. La capacité d'écrire sans avoir appris est ainsi érigée en preuve d'intelligence et de socialité sans langage. Cette vogue de la « communication

[2] Trop jeune, manipulée, payée... Nous avons passé au crible les critiques faites à Greta Thunberg. Camille Adaoust, le 23/07/2019 pour France Télévisions.

[3] Atlantico/fr avec Drieu Godefridi, le 23/07/2019.

[4] La transcription respecte l'orthographe et la grammaire du fichier source. Je ne cite ni ne commente la suite de l'entretien qui n'est pas tout à fait compréhensible pour des raisons indéterminées.

facilité » se produit au moment des attaques menées contre Maud Mannoni et contre la psychothérapie institutionnelle.

Greta Thunberg se rendrait à New York en bateau à voile en septembre au sommet pour le climat des Nations unies.

Pour mieux comprendre ce qui se passe dans cette politisation de l'autisme, je me réfère aux travaux de Brigitte Chamak, sociologue et docteur en neurosciences<sup>[5]</sup>. Son travail considérable, mais assez peu connu chez les psychologues, permet de centrer ses références sur le sujet. Dans un article reprenant une étude de terrain réalisée à partir d'un service de pédopsychiatrie, elle étudie la complexité des relations parents/professionnels<sup>[6]</sup>. Elle propose un historique de l'autisme depuis la loi Chossy de 1996, qui a été précédée de la loi d'orientation de 1975, elles-mêmes ayant été suivies par la loi sur l'égalité des droits et des chances en 2005. Elle note que l'autisme de Kanner est devenu TED après 1990 [en 1987 : TED non spécifiés (TED-NOS)]. Elle apporte le commentaire suivant : « De nombreuses évolutions ont vu le jour depuis une dizaine d'années dans les politiques publiques et les modalités de des prises en charge des jeunes considérés comme déviants ou inadaptés. François Siret [2007] considère que les changements visent davantage la gestion des risques que l'intégration des jeunes et que les impératifs gestionnaires tendent à réduire les prises en charge à long terme<sup>[7]</sup>. » Plus les revendications des familles pour des places pour les enfants autistes à l'école ou dans des lieux spécifiques veulent être généralisés, plus les enjeux de prises en charge ou de remboursement de frais d'éducation s'étendent. Les régimes les plus favorables à certaines associations de parents sont ceux du privé, dont les établissements ou services sont étroitement contrôlés par les parents eux-mêmes. D'autres opportunités comme des services donnés par le secteur médico-social ou par l'éducation nationale paraissent moins attrayants. La masse financière nécessaire à ces dispositifs n'est pas extensible. Elle pose la question des frais à assumer pour les parents en dehors de l'assurance maladie. La question se pose avec acuité pour les familles de milieux modestes, défavorisés « la plupart immigrés. [...] Certains psychiatres conseillaient aux parents qui en avaient les moyens d'envoyer leurs enfants dans une école privée, plutôt que de l'inscrire dans un hôpital de jour, plus stigmatisant (mais sans frais pour les parents) [...] Voilà qui explique, en partie, la surreprésentation d'enfants [autistes en hôpital de jour] issus de l'immigration et de milieux socialement défavorisés »<sup>[8]</sup>, explique Brigitte Chamak.

Dans un autre article à propos des représentations sur l'autisme, elle précise les contours du marché. « Le vecteur économique crée et exploite les marchés liés à l'autisme : médicaments, formations diverses, ouvrages en tous genres, régimes

[5] Brigitte Chamak, sociologue, docteur en histoire et sociologie des sciences (CERMES 3, INSERM U588, CNRS UMR 8211, EHESS, Université Paris Descartes).

[6] Brigitte Chamak, L'autisme dans un service de pédopsychiatrie. Les relations parents/professionnels, *Ethnologie française*, 2009/3 vol. 39, p. 425-433.

[7] *Id.*, p. 426.

[8] *Id.*, p. 428.



alimentaires spéciaux, tests génétiques, dosages biologiques, promotion de méthodes éducatives et comportementales et de multiples thérapies, orthodoxes ou non »<sup>[9]</sup>. Ici aussi, on constate un double mouvement lié au financement : si l'initiative privée est financée par l'État, c'est au détriment des solutions institutionnelles. La transformation des pratiques de prise en charge « impliquant davantage les associations privées [...] permet à l'État de se désinvestir tout en donnant un minimum de satisfaction aux associations en leur accordant quelques financements, jugés toujours insuffisants et difficiles à obtenir »<sup>[10]</sup>. D'autres éléments viennent interférer, comme la querelle autour de l'école et de la formation des AVS, la dépréciation des professionnels qui ne respectent pas les recommandations de bonnes pratiques concernant les méthodes de conditionnement de l'ABA et de Teachh, plus ou moins dépendants de financements publics. « Cette fiscalisation sur la scolarisation et la remise en cause des professionnels est utilisée par les pouvoirs publics pour accélérer le processus de désinstitutionalisation et réduire le nombre d'hospitalisations »<sup>[11]</sup>, gage du respect d'une balance financière qui permet de dépenser autrement, mais pas plus, voire moins. C'est aussi une façon de répondre aux impératifs européens sur la désinstitutionalisation des services fermés, par la fermeture de lits, ce qui commence à poser des problèmes : on manque de lits résidentiels en psychiatrie et dans d'autres services de médecine. Certains y voient l'effet pervers qui crée l'attente dans les services d'urgence, faute d'accès direct aux services de spécialités. Il faut aussi tenir compte, dans cette perspective de maîtrise des coûts des mécanismes liés à la fréquence de l'autisme. Plus de dépistages, plus d'auto proclamation de la maladie font que l'effectif des personnes atteintes de troubles neuro-développementaux augmente. « La fréquence de l'autisme, évaluée entre 2 et 65 cas pour 10 000 jusqu'à la fin des années 1990 a atteint 1/150 pour l'ensemble des TED en 2008<sup>[12]</sup>. »

Brigitte Chamak et David Cohen reviennent plus tard sur la prévalence de l'autisme, confirment les chiffres précédents et font part que « des évaluations supérieures sont souvent diffusées aujourd'hui allant jusqu'à plus de 1 % de la population »<sup>[13]</sup>. Les auteurs précisent que « dix-neuf ans après l'introduction du syndrome d'Asperger dans la classification américaine [1997], la nouvelle version du DSM [il doit s'agir du DSM-IV-TR] propose de supprimer ce diagnostic et d'utiliser l'expression ASD (*autism spectrum disorders*) pour toutes les formes d'autisme (sévères, modérées, légères). [...] Personne n'a été capable de montrer des différences nettes entre ceux que les cliniciens diagnostiquent comme ayant un syndrome d'Asperger et ceux

[9] Brigitte Chamak, Autismes : des représentations multiples, sources de controverses, *Enfances et psy*, 2010/2 n° 47, p. 150-158. Ici p. 151.

[10] *Id.*, p. 156.

[11] *Id.*, p. 157.

[12] *Id.*, p. 152. Un très intéressant développement sur les causes de ce déploiement depuis l'instauration des TED depuis leur intégration dans le DSM-IV est à lire sur cette page.

[13] Brigitte Chamak, David Cohen, Les classifications en pédopsychiatrie : controverses et conflits d'intérêts, *Hermès, La Revue*, 2013/2 n° 66, p. 93-101. Ici p. 94.

diagnostiqués comme présentant une légère forme d'autisme »<sup>[14]</sup>. Le temps écoulé n'a pas permis de remplacer le syndrome d'Asperger par l'ADS alors même que l'actualité récente qui porte le livre de Édith Sheffer, *Les enfants d'Asperger. Le dossier noir des origines de l'autisme*<sup>[15]</sup> veut supprimer l'usage du nom d'Asperger pour des raisons qui tiennent à l'histoire. C'est peut-être pour cela que Greta Thunberg se qualifie simplement d'autiste. Il n'est pas question de la détermination de son niveau. Dans cette nouvelle version du DSM, « l'autisme et les troubles apparentés [...] vont se retrouver dans la catégorie unique des troubles du spectre autistique dans le DSM-V [...] qui] propose une nouvelle entité [...] : *disruptive mood dysregulation disorder* (DMDD) »<sup>[16]</sup>. Les auteurs signalent « le risque d'inclure dans une même catégorie de pathologies aux étiologies bien différentes et des traits de caractère qui ne relèvent pas forcément de la pathologie. Les psychiatres français [...] estiment que le DSM stérilise la pensée et écarte la singularité des sujets car il ne tient compte que des caractères observables [...] Cette logique d'extension des diagnostics a été qualifiée de “disease mongering” par les Anglo-Saxons, qui ont souvent analysé cette “fabrication de la maladie” comme un moyen pour l'industrie pharmaceutique d'ouvrir des débouchés de médicament psychotropes à un marché plus large »<sup>[17]</sup>. Cette évolution de la maladie explique une part de l'auto proclamation de l'autisme. De fait, ce n'est pas au DSM que l'on doit l'existence du syndrome d'Asperger, c'est à la classification internationale des maladie (CIM-10 de l'OMS) qui l'introduit en 1995. Si parfois on a du mal à distinguer le syndrome d'Asperger d'autres formes d'autisme, on a tout autant des difficultés à distinguer certaines formes d'autisme d'un état neurotypique. Le 21 août 2019, le docteur Laurent Mottron dans le *JAMA Psychiatry* convient que « les autistes que l'on teste maintenant sont de moins en moins différents de la population générale [...]. Au point que, si la tendance se maintenait, on ne serait plus capable de trouver la moindre différence d'ici cinq à dix ans »<sup>[18]</sup>. Cinq à dix ans, c'est le temps nécessaire pour élaborer une nouvelle version du DSM. Verra-t-on à cette occasion, disparaître toute référence à l'autisme ? Les résultats dont le Dr Mottron fait part proviennent d'une méta-analyse qu'il a effectuée à partir des résultats de « pratiquement tous les autistes qui ont été testés dans le monde depuis 50 ans dans le domaine des neuro-sciences cognitives »<sup>[19]</sup>. « Actuellement un diagnostic d'autisme est ce qui permet d'avoir des services dans les écoles [dit le Dr

[14] *Id.*, p. 95.

[15] Édith Sheffer, *Les enfants d'Asperger. Le dossier noir des origines de l'autisme* [2018], Paris, Flammarion, 2019. Préface de Josef Schovanec.

[16] Chamak et Cohen, p. 94.

[17] *Id.*

[18] Jean-Benoit Legault, Le diagnostic de l'autisme dérive, selon une étude, *La Presse canadienne/Le Devoir* du 22 août 2019. Reprise de l'article du *JAMA Psychiatry* du 21 août 2019 par Laurent Mottron.

[19] *Id.* « Aux États-Unis, la prévalence de ce trouble du développement serait passé, entre 1966 et aujourd'hui, de 0,05 % à plus de 2 %. Au Québec, le taux déclaré approche les 2 %. En comparaison, on ne note aucune augmentation de la prévalence de la schizophrénie », note aussi Laurent Mottron. Les citations qui suivent proviennent de la suite du même article.



Mottron]. Quand vous avez un diagnostic d'autisme, vous avez beaucoup plus de chances d'avoir des trucs en plus, par rapport à une autre pathologie [...] De plus en plus de gens ont intérêt, simplement pour l'exercice de leur métier, à ce qu'il y ait le plus d'autistes possible. » La marchandisation du secteur dont on a pu voir l'étendue est résolument en marche. On retrouve d'autres professionnels concernés dans les écoles qui « feraient pression sur les médecins pour obtenir le diagnostic d'autisme qui déblocquera le budget dont elles auront besoin pour offrir des services à cet enfant "autiste" ». Les institutions de santé mentale, celles-là mêmes qui sont contestées ou adoucies, sont prises dans le jeu auquel la société les contraint. On le voit particulièrement en France où l'inclusion scolaire n'a pas vu ses règles fixées, ce qui provoque d'autres difficultés. Les parents eux-mêmes, bien évidemment, influent sur des circonstances qui rigidifient les positions ou les rendent floues. Si le mouvement décrit par le Dr Mottron, ne permet plus de trouver la moindre différence à l'avenir entre autistes et non autistes, on a tendance à se reporter sur des symptômes qui sont de plus en plus banalisés. Laurent Mottron avance que les parents « disent qu'ils ont regardé et que leur enfant a tous les critères [...] On pense que c'est parce que les critères se sont ouverts au-delà du bon sens, au point que ce qu'on appelle autisme aujourd'hui, la différence avec des personnes typiques est impalpable ». Voilà qui plaide en faveur d'une explication de l'évolution irrationnelle du taux d'autisme constaté ces dernières cinquante années. *In fine*, le journaliste rapporte que « le docteur Mottron s'attend à ce que sa méta-analyse entraîne une modification des critères de l'autisme dans la prochaine édition du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux ». Nous verrons comment.